

ayant un lien avec la mère. Il faut également se souvenir qu'on aborde le sujet d'un abus sexuel et que la marque dans l'oeil apparaît comme un losange [◆] s'il y a eu relation complète, c'est la forme d'une vulve lorsqu'il y a relation, les lèvres sont ouvertes.

Maintenant, comment obtenir l'information? Nous partons de l'hypothèse que la personne en question est une femme de 42 ans et qu'elle a subi un abus sexuel complet dans son enfance. Si le père en est responsable, la marque sera sur la ligne **1**, c'est la ligne du centre (la ligne du père). Voyons maintenant comment évaluer les autres marques. Les lignes **2** réfèrent à un des frères de la personne.

Avant d'aller plus loin, il faut mentionner la «**Loi de l'Hérédité**» et pour les besoins de notre exemple, supposons que le père est plus âgé que la mère. Cette loi stipule que le premier enfant conçu par un couple est dans la lignée du parent le plus âgé des deux. Le deuxième enfant conçu est dans la lignée du parent le plus jeune. Dans notre exemple, imaginons que les deux premiers enfants sont des garçons, le premier ressemblera au père et le deuxième, à la mère. Si l'abus a été perpétré par le premier garçon de la famille, la marque sera sur la ligne **2** du côté masculin, c'est-à-dire du côté gauche de notre dessin. Par contre, si l'abus a été fait par le deuxième garçon, celui qui ressemble à la mère, la marque sera sur la ligne **2** du côté féminin.

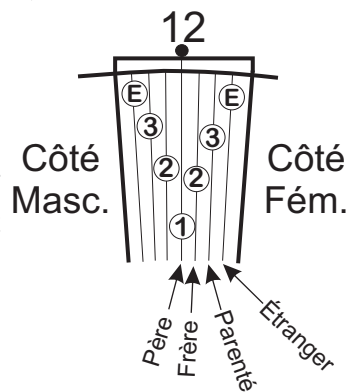
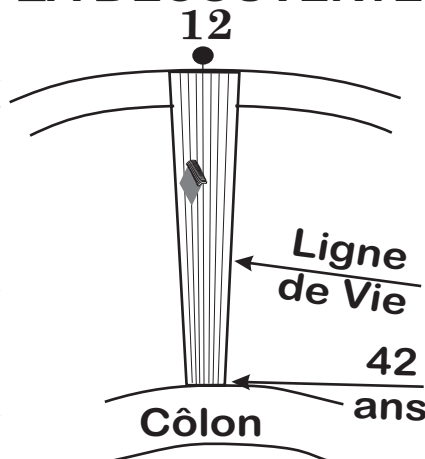


FIGURE 4

Si l'abus a été fait par un homme de la parenté du père (grand-père, oncle, cousin, etc...), la marque sera sur la ligne **3** du côté gauche du dessin qui se trouve être le côté droit de la personne. De même, si l'abus a été fait par un homme de la parenté de la mère, le losange apparaîtra sur la ligne **3** du côté féminin, à droite sur le dessin.

Quand un étranger (E) est responsable de l'abus, la marque sera du côté masculin, à gauche sur le dessin, s'il est connu du père (EX: un employé) et du côté gauche de la personne (à droite sur le dessin) si cette personne est connue de la mère (EX: le mari de la dame qui garde les enfants). Quand un étranger est responsable et qu'il n'est connu ni du père ni de la mère, j'ignore comment le corps procède pour choisir un côté ou l'autre.

LA DÉCOUVERTE



© NELSON LABBÉ N.D. 2008

FIGURE 5

La figure 5, à la droite, est un extrait de la figure 24 qu'il est possible de retrouver à la page 84 du livre «Les YEUX... le Miroir de l'Âme», tome 1. Cette figure fait référence aux notes que j'avais prises au moment de la consultation avec cette femme de 42 ans.

En examinant les yeux de ma cliente, j'avais observé une marque à la région de <l'impulsion sexuelle> et en vérifiant dans la Ligne de Vie, j'ai vu cette marque qui correspond à un abus et à une relation sexuelle complète. Lorsque j'ai mentionné à ma cliente les marques que j'avais observées et qui correspondaient à un abus vers l'âge de 10 ou 12 ans, cette dernière m'a confirmé que l'abus avait été fait par un homme dans la parenté du père (le grand-père paternel) et le losange était visible sur la ligne **3** du côté masculin, tel que montré à la figure 5. Dans la même consultation, j'ai vu cette marque dans le côlon et à ce moment j'ai compris que le corps enregistrait les différents traumatismes dans le gros intestin. En demandant à ma cliente l'âge précis où cet événement était arrivé, elle m'a répondu que c'était à 11½ ans précisément.

Cette découverte a finalement été à l'origine de l'élaboration de la Charte des Émotions et ensuite de la préparation du livre. Vous pourrez avoir tous les détails sur cette découverte en lisant le livre.